

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 9 septembre 2024, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA24 22032 – Résolution CA24 220234 (dossier 1241228003)
Ordonnance relative à la tenue d'une vente-débarras les 19 et 20 septembre 2024 au CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, situé au 2120, rue Augustin-Cantin

Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement Sud-Ouest (RCA11 22004, article 17).

OCA24 22033 à OCA24 22036 – Résolution CA24 220235 (dossier 1249838008)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest - septembre 2024

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement sur la circulation et le stationnement ((R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 12 septembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire